

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURSEUL DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, M Yann JOUAN.

Mme Anne-Claude MORIN donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Lydie RAMEZ.

Délibération 1

TONDEUSE

La proposition de Monsieur le Maire de prendre un robot tondeuse pour le terrain de football est toujours d'actualité.

Plusieurs devis sont fournis :

- la société Éric LEQUERTIER de Combourg propose un robot tondeuse KR233E, surface couverte 12 000 m², guidage par satellite, système d'évitement des obstacles, réglage électronique de la hauteur de coupe. Largeur 35 cm, hauteur de 30 à 60 mm.

Le montant est de 7 915.83 € HT. L'installation coûte 700.00 € HT, soit un total de 8 615.83 € HT.

Il propose en option la maintenance mensuelle du robot de tonte (nettoyage, affutage et remplacement des lames ; deux passages par mois) pour la somme de 4 051.68 € HT. Les finitions des découpes pour tonte robotisée : finitions à la débroussailleuse des zones autour de la main courante pour 7 650.48 € HT.

- L'entreprise MAZE de Taden propose une tondeuse robotisée Kress RTK avec OAS surface couverte 24 000 m², largeur de coupe 35 cm, hauteur 30-60 mm, capacité de la batterie 20 V, moteur de lame Brushless, niveau sonore 68 décibels, travail en lignes et garanties 2+1 ans. Le montant est de 9 999.17 € HT. Les brosses de roue pour un montant de 33.25 € HT, un balai magnétique pour 83.25 € HT. L'installation la formation et le suivi client pour 700.00 € HT, soit un total de 10 699.00 € HT.

- La société RM MOTOCULTURE d'Hillion propose un robot marque PPK modèle TM1050 RTK « sans fil » avec une station + 1 antenne 4G, largeur 63 mm, 3 plateaux tête flottante, réglage électronique de hauteur de coupe de 22 à 100 mm, 5 sonars pour la détection des obstacles, commande GPS et par le smartphone, garantie 2 ans, formation du personnel utilisateur. Le montant est de 17 200.00 € HT.

- la société JARDIMAN de Dinan Quévert propose un AUTOMOWER HUSQVARNA AM580L EPOS AM580LEPOS, tonte en ligne 8000m² en 24h, largeur de coupe 26 cm, hauteur 1 à 5 cm, connectivité bluetooth et kit automower connect, capteurs de collision et soulèvement, pare chocs renforcés, phares LED, lumières de sécurité, roues crantées, brosses de roues, consommation d'énergie moyenne par mois 46 kWh. Le montant du robot tonte est de 7 124.21 € HT. La station de référence EPOS RS5 pour 790.88 € HT et un forfait d'installation robot qui comprend l'installation de la station de charge sur une prise électrique existante, le paramétrage du robot, l'installation de l'antenne de référence, la formation à l'utilisation et la formation à l'entretien du robot pour la somme de 700.00 € HT. ce qui fait un montant global de 8 615.09 € HT.

Une proposition de contrat de service UP CARE SERVICE (maintenance), d'un montant de 3 300.00 € HT pour 60 mois, comprenant :

- ▶ La garantie du produit pour une durée de 60 mois
- ▶ Les 5 entretiens annuels programmes par HUSQVARNA
- ▶ Les réparations dans le cadre d'une installation normale

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de choisir la société JARDIMAN DINAN-QUEVERT comme indiqué ci-dessus.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURSEUL DU 24 AVRIL 2025

Délibération 2

SITE DES AULNAYS

La rénovation du site des Aulnays est terminée. L'achat d'un four est souhaité pour finaliser l'aménagement de la cuisine. Madame Madeleine ABBÉ s'est occupée d'obtenir des devis qui sont les suivants :

Les sociétés CUISIMOB propose des fours encastrables, mais après réflexion, cette installation n'est pas adaptée.

La société KERFROID propose un devis pour un four à convection force CFE 606 CT pour un montant de 2 187.62 € HT ou un four à convection force CFE 706 CT pour un montant de 2 504.12 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte d'acheter le four de la société KERFROID pour un montant de 2 504.12€ HT et de prendre l'installation et la mise en service qui s'élève à 231.40 € HT.

Délibération 3 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE AIR ÉNERGIE CLIMAT

Après avoir fourni aux élus la présentation du projet d'arrêt du schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat, Monsieur le Maire reprend les 7 priorités à partir de l'animation des ateliers répondant aux orientations du projet d'Aménagement Stratégiques et des prestations du Document d'Orientation et d'Objectifs :

- Pour un environnement favorable à la santé
- Pour une production agricole et alimentaire durable
- Pour des déplacements décarbonés
- Pour des bâtiments sains, sobres et confortables
- Vers un territoire autonome en énergie
- Pour une implication des habitants et des usagers dans le plan d'actions
- Pour des moyens et une animation en transversalité

Monsieur le Maire a demandé s'il y avait des remarques ou des observations.

Après délibération, les conseillers n'émettent aucune observation.

Délibération 4 CONVENTION DE PASSAGE AU LIEU DIT « LE PAU »

Madame Madeleine ABBÉ et Monsieur le Maire se sont rendus au le lieu-dit le Pau, accompagnés de membres de la commission voirie, où des travaux sont nécessaires sur le réseau d'écoulement des eaux pluviales. Pour les réaliser, il faut faire passer le réseau sur des terrains privés. Madame ABBÉ rappelle que la même chose a déjà été réalisée au lieu-dit « la basse lande » et que, pour cela, une convention avait été signée chez le notaire avec les propriétaires concernés. Monsieur le Maire propose de faire la même convention et sollicite l'autorisation du conseil municipal pour l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant en précisant que les frais notariaux seront à la charge de la collectivité.

Les conseillers valident la demande de Monsieur le Maire comme indiquée ci-dessus.

Délibération 5 PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE 2024-2025

Chaque année une participation aux frais de scolarité est sollicitée auprès des mairies environnantes qui n'ont pas d'école et dont les enfants sont inscrits à l'école de Bourseul. Deux communes sont concernées, Plorec-sur-Arguenon, Saint-Méloir-des-Bois.

Monsieur le Maire propose aux conseillers deux forfaits :

Pour les classes maternelles : 1 230.00 € par élève.

Pour les classes élémentaires : 510.00 € par élève.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURSEUL DU 24 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition des forfaits et leur application pour l'année 2024-2025.

Délibération 6 **TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Régional fixe la participation des familles au transport scolaire, c'est également le tarif qui est facturé à la commune de Bourseul par enfant utilisant la navette.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de garder la formule en place, à savoir une participation à hauteur de 25 % pour les familles utilisant ce service.

Pour les enfants de la commune de Plorec sur Arguenon, la participation est entièrement refacturée à la commune de Plorec sur Arguenon qui se charge de faire participer les familles de sa commune ou pas.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de fixer les frais d'inscription au transport scolaire 2024-2025 à 30.00 € par élève. La participation de la commune de Plorec sur Arguenon sera de 120 € par enfant.

Délibération 7 **TERRAIN ZV76 DE 73m² DE SURFACE**

Monsieur et Madame LE BRAS Christophe ont acquis une maison située au 1 la Ville Es Rieux. L'assainissement étant non conforme, ils ont l'obligation de se mettre aux normes. Actuellement, la fosse septique se trouve sur le domaine public communal depuis les années 70. Pour réaliser leur mise aux normes, ils ont acquis la parcelle ZV74, toutes les sorties d'eaux usées de leur maison sont situées à l'arrière sur le domaine public.

Monsieur LE BRAS souhaiterait acquérir la partie du domaine public sur laquelle passe ses réseaux d'eaux usées, afin de réaliser cet achat, il serait nécessaire de créer une parcelle d'une surface estimée à 70m². compte tenu de l'antériorité de la situation, Monsieur la maire propose de considérer que ce terrain est un délaissé uniquement utilisé par le propriétaire de la parcelle ZV003 et d'accepter de céder à titre gratuit cette parcelle, tous les frais liés à ce dossier seront à la charge de Monsieur et Madame LE BRAS.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de Monsieur et Madame LE BRAS de leur céder gratuitement la parcelle concernée, les frais de notaire restant à leur charge et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Délibération 8 **PERSONNEL COMMUNAL**

Madame BEDEL Anne est adjoint technique principal 2^{ème} classe, justifiant d'au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade et ayant atteint le 6^{ème} échelon ; elle peut être promue au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la date d'effet du 5 septembre 2025.

La création du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est nécessaire ainsi que la suppression du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à la date du 5 septembre 2025.

Les conseillers valident les mouvements de personnel comme indiqué ci-dessus.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURSEUL
DU 24 AVRIL 2025**

Délibération 9 MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS			
GRADE	Catégorie	Effectif budgétaire	DHS
Filière administrative			
Rédacteur à partir du 6 février 2025	B	1	35H00
Fermeture du poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à partir du 6 février 2025	C	1	35H00
Modification du poste vacant ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif	C	1	35h00
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	C	1	35h00
Agent de maîtrise en disponibilité	C	1	35h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe suppression le 5/09/25	C	1	25H00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	31H00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe création au 5/09/2025		1	25H00
Adjoint technique vacance du poste	C	1	35H00
	C	2	22H00
Atsem principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35H00
10 agents municipaux			

Délibération 10 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ANNÉE 2023

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURSEUL DU 24 AVRIL 2025

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de dessertes, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf (9) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il s'agit de documents publics répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'usager. Ces documents réglementaires doivent ainsi être tenus à la disposition du public, dès sa transmission.

Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance,

Considérant que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 16 décembre 2024, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 12 septembre 2024,

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,

- Prendre acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023.

Délibération 11

ADÉFI SÉCURITÉ

Monsieur Yves BRUNET a demandé un devis par la société ADÉFI Sécurité pour obtenir des plans de sécurité (plans d'intervention et d'évacuation) pour la garderie-cantine et la salle du site des Aulnays afin de répondre aux normes préconisées. Le montant du devis est de 754.81 comprenant aussi les forfaits de fixation des plans. Les conseillers valident le devis tel qu'il est présenté.

Délibération 12

SPTP TRAVAUX PUBLICS

Le cheminement au lotissement de la Louvelais, situé rue Yvette Le Queinec, d'une surface de 220 m² selon la société qui propose un devis de réfection avec de l'enrobé à chaud, doit être fait pour faciliter les déplacements des administrés. Le devis proposé par l'entreprise SPTP s'élève à 7 906.80 € HT.

Monsieur le Maire a trouvé la longueur du métrage disproportionnée. Il a calculé sur le sig web et demandé à M BOURSEUL de mesurer sur le terrain. La différence est significative.

Monsieur le Maire a prévenu l'entreprise pour revoir le devis. Ce soir le modificatif n'est pas arrivé.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord sur le principe et l'autorise à accepter le nouveau devis de SPTP pour pouvoir réaliser les travaux.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURSEUL DU 24 AVRIL 2025

QUESTIONS DIVERSES

GARDERIE

La porte de la garderie doit être équipée d'un digicode qui ne peut être installé sur celle-ci. Des devis doivent être fournis par le biais de M ROUILLÉ l'architecte, qui s'occupe de l'extension de la garderie. Le dossier sera revu ultérieurement.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

GROUPAMA

il loue la salle polyvalente pour une assemblée générale qui sera suivie d'un repas et sollicite la gratuité. Les locations de salle pour des réunions sont moins chers ou gratuite mais Groupama fait un repas. Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers qui décident que la location sera payante.

L'ASSOCIATION DES AS DU TEMPS LIBRE

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'association des As du temps libre prennent la salle le 20 juin 2025 pour un concours de belote. Monsieur le Maire propose de faire une location gratuite, les élus suivent la proposition de Monsieur le Maire.

ASSOCIATION MON TRO BREIZH

Le Mon Tro Breizh est une grande itinérance pédestre de 2000 km qui fait le tour de la Bretagne et traverse notre commune. L'idée est que chaque commune traversée par le Tro Breizh avec Mon Tro Breizh se mettent à « lever des pierres » pour dessiner toutes ensemble le chemin préféré des Bretons tout autour de la Bretagne. Une « pierre levée » en granit breton, est une hermine en façade avec le nom de la commune en français sur un côté, en breton ou gallo sur un autre et sur la face arrière un QR CODE (lien vers l'itinéraire, informations pratiques). Le montant du projet est de 3 000.00 €.

Madame Madeleine ABBÉ et Monsieur le Maire ont reçu cette association qui a proposé le projet des « Pierres Levées de Mon Tro Breizh » sur la commune de Bourseul au lieu-dit la Guitternais, passage de la Mon Tro Breizh vers Saint Malo.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES CÔTES D'ARMOR

Leur situation financière est préoccupante, particulièrement sur sa capacité à maintenir un parc de matériels roulants en adéquation avec ses missions opérationnelles. Il y a aujourd'hui 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins qui pour environ 130 d'entre eux ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Il sollicite une subvention d'investissement communale de 1.5 €/habitant. Le Conseil Municipal n'est pas contre cette démarche mais souhaite savoir ce que veut faire Dinan Agglomération.

INVITATION

Visite du Sénat le jeudi 26 juin 2025.

TÉLÉSURVEILLANCE

Monsieur Yves BRUNET informe les conseillers que l'on vient de finir le dossier télésurveillance à l'école, à la cantine garderie et à l'atelier. Tout fonctionne.

RÉUNION

La commission bulletin se tiendra le samedi 3 mai 2025 à 10h00

RÉUNION DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Deux réunions ont eu lieu pour faire le point avec eux et connaître leurs intentions. Les associations veulent bien reprendre l'association « Comité des fêtes ». Monsieur le Maire doit prendre rendez-vous avec le président M RAFFRAY Christophe et revoir le dossier.

Ordre du jour :

Délibération 1 Tondeuse

Délibération 2 Site des Aulnays

Délibération 3 Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURSEUL
DU 24 AVRIL 2025**

- Délibération 4 Convention de passage au lieu-dit « Le Pau »
 - Délibération 5 Participation au fonctionnement de l'école 2024-2025
 - Délibération 6 Transport scolaire
 - Délibération 7 Terrain ZV76 de 73m² de surface
 - Délibération 8 Personnel communal
 - Délibération 9 Mise à jour des effectifs de la mairie
 - Délibération 10 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et assainissement collectif et non collectif année 2023
 - Délibération 11 ADÉFI Sécurité
 - Délibération 12 SPTP travaux publics
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 24 AVRIL 2025

Philippe DAULY
le Maire

Mme Lydie RAMEZ
Secrétaire de séance